

*Questions au Feuilleton*

apportées par la Banque du Canada sur les réserves totales.

3. Les billets de la Banque du Canada ainsi que les dépôts des banques à charte auprès de la Banque du Canada ne portent aucun intérêt. Ainsi les banques à charte ne retirent aucun revenu de leurs réserves en numéraire.

LES SYNDICATS OUVRIERS—LE SECRET DES RÉUNIONS  
D'INFORMATION

Question n° 2388—**M. Rodriguez:**

Au sujet de la réponse à la question n° 973, les réunions d'information avec les syndicats qui y sont décrites, ont-elles eu lieu et, a) dans l'affirmative, où et quand, b) dans la négative, pourquoi?

**L'hon. Warren Allmand (solliciteur général):** Non. a) Sans objet. b) Aucune demande pour de pareilles réunions d'information n'a été reçue des syndicats par le ministère du solliciteur général.

LES PORTS D'ENTRÉE AU CANADA

Question n° 2413—**M. Dick:**

Combien de ports d'entrée au Canada étaient reconnus à ce titre par le ministère du Revenu national, pour chacune des années suivantes: a) 1900, b) 1910, c) 1920, d) 1930, e) 1940, f) 1950, g) 1960, h) 1970, i) 1971, j) 1972, k) 1973, l) 1974?

**L'hon. Ron Basford (ministre du Revenu national):** a) 406, b) 413, c) 492, d) 506, e) 340, f) 340, g) 399, h) 356, i) 342, j) 339, k) 335, l) 334.

\* \* \*

QUESTION TRANSFORMÉE EN ORDRE DE DÉPÔT  
DE DOCUMENT

ALBERTA—LES SERVICES D'ARCHITECTES ET  
D'INGÉNIEURS-CONSEILS

Question n° 1556—**M. Andre (Calgary-Centre):**

Au cours de chacune des années 1972, 1973 et 1974, combien a-t-on versé à des sociétés de l'Alberta pour défrayer des services d'architectes et d'ingénieurs-conseils?

(Le document est déposé.)

[Français]

**M. Adrien Lambert (Bellechasse):** Monsieur le président, je soulève la question de privilège concernant les réponses données au *Feuilleton*. En ce qui a trait à la question n° 2238, à mon avis, la réponse donnée ne rend pas justice aux provinces de Québec et de l'Ontario. Étant donné que la question comportait la publication des dettes des provinces qui faisaient partie de la Confédération le 1<sup>er</sup> juillet 1867, et qu'on a omis de publier les chiffres se rapportant aux provinces de Québec et de l'Ontario, j'aimerais, si possible, que le secrétaire parlementaire porte une attention toute spéciale à cette question afin de compléter la réponse, si possible, à la prochaine occasion.

[M. Turner (Ottawa-Carleton).]

[Traduction]

**M. Paproski:** Monsieur l'Orateur, j'invoque de nouveau le Règlement à l'égard de mes questions 1480 à 1511 inclusivement. Aujourd'hui, au cours de la période de questions, le ministre des Affaires extérieures a déclaré qu'il en coûterait 10,000 dollars pour y répondre. La dernière fois que j'ai posé cette question, il y a de cela deux sessions je crois, le secrétaire parlementaire du leader de la Chambre a alors expliqué qu'il en coûterait un million de dollars pour répondre à une question, mais après avoir fouillé quelques dossiers et surtout un dossier d'ordinateur, j'ai constaté que cela ne coûtait que 256 dollars. Le ministre dit maintenant à la Chambre qu'il va en coûter \$10,000 pour répondre à cette question.

● (1510)

Si le ministère n'a pas de dossier à consulter au sujet de ces contrats, surtout un ministère qui dispose d'un budget de 1 milliard de dollars, mais ne peut donc fournir ces chiffres, il y a quelque chose qui ne va pas ou le ministère est incompétent. Nous devrions tenter de savoir à la Chambre exactement quel est le système de classement utilisé par le ministère et ce qu'il faut faire pour obtenir ces chiffres.

Je regrette que le ministre ait cru devoir profiter de la période de questions pour me river son clou, si vous me permettez l'expression, mais je crois vraiment qu'il doit fournir une réponse et j'entends continuer à insister pour l'obtenir.

**M. Clark (Rocky Mountain):** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement au sujet de la question n° 2465 à laquelle on a répondu sans vraiment fournir de réponse l'autre jour. Elle visait à déterminer le nombre d'adjoints administratifs, d'adjoints spéciaux et d'autres employés exemptés des ministres qui ont réussi à se faire engager dans la Fonction publique et les divers organismes de l'État en vertu des dispositions concernant le personnel exempté. J'avais déjà posé une question semblable mais plus longue portant sur une catégorie beaucoup plus importante de personnel comprenant les secrétaires, les consultants, les conseillers, et d'autres.

On avait alors répondu qu'il faudrait trop de temps pour y répondre. Sans accepter cette réponse, j'ai néanmoins abrégé considérablement ma question la limitant à seulement trois catégories de nominations à savoir les adjoints à la recherche, les adjoints spéciaux ou les adjoints administratifs. Il ne s'agit que d'un petit nombre de gens qui pourraient facilement être identifiés si le gouvernement voulait révéler le nombre de nominations politiques à la Fonction publique. Le gouvernement ne veut pas le faire et c'est pourquoi il s'est abstenu de répondre à la question.

J'invoque maintenant le Règlement pour faire remarquer que le gouvernement dissimule le nombre de ces nominations politiques à la Fonction publique en vertu des dispositions concernant le personnel exempté.

**M. l'Orateur:** Les autres questions sont-elles réservées?

**Des voix:** D'accord.